
Communication sur l'engagement **du Leem** en faveur du **pacte mondial** **des Nations unies**

Janvier 2024

Table des matières

Lettre du président du Leem	3
Le Leem et la RSE	4
Qu'est-ce que le Leem ?	4
La RSE au Leem, des premiers pas en 1982 à aujourd'hui	5
La Gouvernance RSE du Leem	6
Notre stratégie RSE : PACTES.....	10
Le Leem et le Global Compact	13
Pacte mondial, ODD et entreprises du médicament	13
Nos actions en faveur des 10 principes du Pacte mondial des Nations unies	16
Droits de l'Homme	16
Normes internationales du travail	21
Environnement	26
Lutte contre la corruption	30
Le patient, au coeur de notre mission	32
Notre ambition pour demain	
Conclusion de la directrice générale du Leem	35



Lettre du président du Leem

Le Leem représente les intérêts des entreprises du médicament auprès de nombreuses instances nationales, européennes, et internationales. Interlocuteur des décideurs politiques, il joue un rôle de facilitateur et est force de proposition sur les enjeux auxquels nos sociétés sont confrontées : décarbonation, sortie du plastique à usage unique, accompagnement des seniors, lutte contre les pénuries de médicaments, égalité d'accès aux soins, soutien aux aidants, parité, transparence...

En tant que président du Leem, je tiens à réaffirmer l'engagement des entreprises du médicament à soutenir et promouvoir les dix principes du Pacte mondial des Nations unies, et à inscrire le Leem dans une démarche de progrès en faveur des droits de l'homme et du travail, de respect de l'environnement et de lutte contre la corruption, en collaboration avec l'ensemble de ses parties prenantes.

À travers cette communication sur l'engagement (COE), je souhaite partager les principales actions responsables que le Leem a réalisées depuis 2020. Plus de détails sont disponibles dans les rapports de progrès PACTES (2022 et 2023) ainsi que sur les pages dédiées de notre site internet www.leem.org. Cette COE est le reflet du chemin parcouru, mais également des défis qu'il nous reste à appréhender pour concilier les performances économique et sociétale des activités pharmaceutiques en France.

Thierry Hulot
Président du Leem

LE LEEM ET LA RSE

Qu'est-ce que le Leem ?

Organisation professionnelle représentant plus de 280 entreprises du médicament en France — leurs activités vont de la recherche à la distribution de médicaments en passant par la production —, le Leem se mobilise au service de la santé des patients et de la planète, pour un accès équitable aux médicaments du quotidien comme aux innovations thérapeutiques. Le Leem contribue, par une démarche de qualité, de sécurité et de transparence, à faire respecter l'éthique professionnelle dans les entreprises du médicament.



106 038

personnes employées
dans l'industrie pharmaceutique
en France⁽¹⁾



9,8 %

part du chiffre d'affaires
des entreprises pharmaceutiques
en France consacré à le R&D⁽³⁾
soit **4,5 milliards d'€**⁽⁴⁾



Excédent commercial
généré par les échanges
de médicaments :

5,9

milliards €
en 2022⁽⁵⁾

4,8

milliards €
en 2021

Chiffres clés
2023

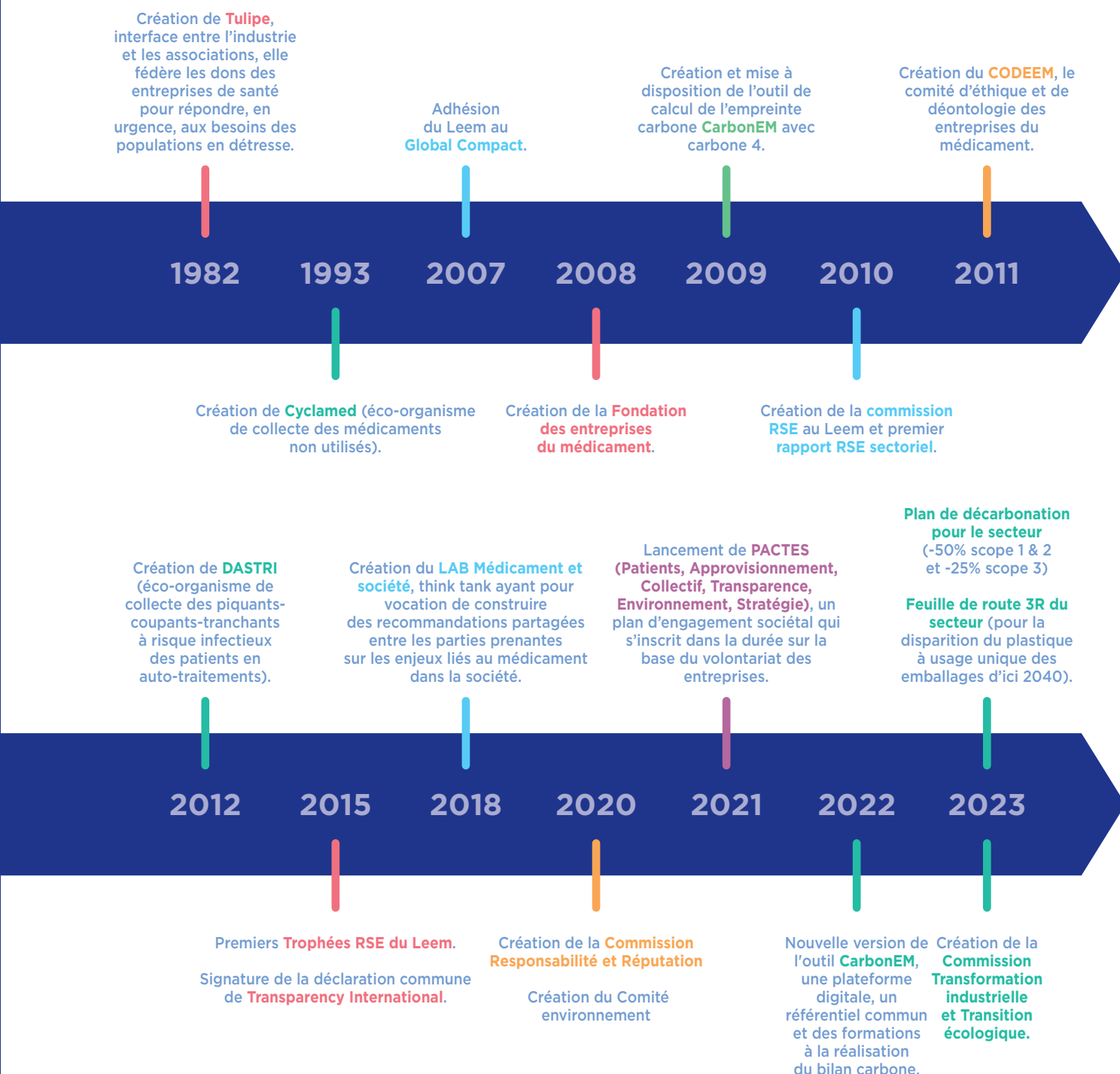


67,9

milliards € de chiffre d'affaires
réalisé en France en 2022
dont
50 % à l'export⁽²⁾

(1) Source : Leem (2023) Rapport annuel sur la situation de l'emploi 2022 / (2) Source : Leem (2023) Bilan économique
(3) Source : Leem (2022) Bilan économique / (4) Source : Ministère de la Recherche / (5) Source : Statistiques douanières

La RSE au Leem, des premiers pas en 1982 à aujourd'hui



Les parties prenantes des entreprises du médicament

ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES ET AUTRES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Organisation des Nations unies
Fournisseurs et sous-traitants
Grossistes-répartiteurs
Organismes représentatifs
français et internationaux
Start-up (Biotech, e-santé)
Autres entreprises
pharmaceutiques

PATIENTS

Patients
Associations
de patients/usagers
Communautés de patients

EXPERTS

Économistes de la santé
Sociologues
Experts RSE
Think tanks santé
Éco-organismes
Agences de notation
Investisseurs institutionnels
Investisseurs socialement
responsables

SOCIÉTÉ CIVILE ET COMMUNAUTÉS LOCALES

ONG
Accès aux soins/Solidarité
Gouvernance/Transparence
Fondations
Citoyens
Consommateurs

ENTREPRISES DU MÉDICAMENT

POLITIQUES, AUTORITÉS DE SANTÉ & ORGANISMES PAYEURS

Parlementaires
Ministères (cabinets, délégations
interministérielles...)
Compagnies d'assurances
publiques et privées
Agences sanitaires
Autorités indépendantes
Agences régionales de santé
Assurance maladie obligatoire
Assurance maladie
complémentaire

PROFESSIONNELS ET ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Professionnels de santé
en exercice (médecins,
pharmaciens, infirmiers,
sages-femmes...)
Syndicats professionnels
Sociétés savantes
Ordres professionnels
Étudiants

MÉDIAS ET INFLUENCEURS

Journalistes presse grand public
et presse spécialisée
Blogueurs / Lanceurs d'alerte
Réseaux sociaux

ORGANISMES DE RECHERCHE ET DE FORMATION AUX SOINS

Aviesan
Pôles de compétitivité
Universités / IHU
Organisations de recherche
ARIIS

COLLABORATEURS

Collaborateurs des entreprises
du médicament
Syndicats de salariés

La Gouvernance RSE du Leem

Depuis plus de dix ans, le Leem accompagne ses adhérents dans la mise en place et la valorisation des bonnes pratiques environnementales, sociales, sociétales et éthiques via une démarche sectorielle volontariste. Le Leem propose des orientations

prioritaires pour le secteur en matière de RSE et assure le pilotage des actions décidées avec ses membres, en concertation avec les principales parties prenantes. Pour mener à bien ses actions, le Leem peut compter sur une

gouvernance responsable. Cette gouvernance a évolué en 2023, au travers d'une réforme de la comitologie décidée par son Conseil d'Administration, composé de 40 membres dirigeants des entreprises du secteur élus pour quatre ans.

► Un dispositif de gouvernance transversal

La Commission Transformation industrielle et Transition écologique

Sous l'égide du Conseil d'administration du Leem, la Commission Transformation industrielle et Transition écologique est l'une des sept commissions stratégiques du Leem.

Cette instance a une **double ambition** :

- améliorer la compétitivité du tissu industriel pharmaceutique français, pour maintenir la souveraineté sanitaire et la place du Leem au premier plan européen ;
- assurer l'intégration des enjeux Climat et Environnement à chaque étape de la chaîne de valeur des entreprises du médicament.

Sa feuille de route a été dressée autour de 3 axes :

1. Restaurer la compétitivité des entreprises dans un contexte économique difficile (inflation).
2. Sécuriser les investissements et accroître l'attractivité.
3. Accompagner les entreprises pour l'atteinte des objectifs de protection de l'environnement et valoriser les actions conduites.

Pour mettre en œuvre la feuille de route environnementale, le Comité Environnement (*voir plus loin*) est rattaché à cette commission.

La Commission Santé publique, Prévention et Responsabilité

Sous l'égide du Conseil d'Administration du Leem, la Commission de Santé Publique, Prévention et Responsabilité a été créée en 2023. Cette instance a pour ambition que les entreprises du médicament soient reconnues, en tant qu'acteurs de santé, comme des partenaires responsables et engagés dans l'amélioration des parcours de santé des patients et la prise en compte des enjeux sociétaux.

Objectifs de cette commission :

- porter les mesures nécessaires à l'optimisation de l'approvisionnement des médicaments ;
- assurer le déploiement et la valorisation du plan d'engagement sociétal du Leem ;
- développer et faire reconnaître la place des entreprises du médicament en matière de prévention santé ;
- renforcer le dialogue avec les patients et les professionnels de santé et optimiser l'information.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, le Comité PACTES (*voir ci-dessous*) est rattaché à cette commission.

► 2 comités : PACTES et Environnement

Le Comité PACTES

Le Comité PACTES s'est formé en 2023, prenant le relais du Comité Contribution sociale, actif depuis 2019. Chaque année, les entreprises volontaires adhérant à la démarche PACTES (*voir page 10*) soumettent leur auto-évaluation et sur cette base, le Comité suit la réalisation d'un rapport de progrès sectoriel, la révision des objectifs de la démarche PACTES et des outils d'accompagnement, ou encore la valorisation des bonnes pratiques autour d'événements fédérateurs comme les Trophées PACTES, ou les jeudis de la RSE.

Le Comité Environnement

Le Comité Environnement s'est fixé comme objectif de faire du secteur un acteur incontournable de la transition écologique et du développement durable. Pour ce faire, il anticipe l'arrivée des sujets environnementaux en prenant part, aux côtés des décideurs politiques, à l'élaboration de normes de référence et en rendant visibles les contributions du secteur.

► Groupes de travail (GT) transverses

GT Enjeux politiques de la transition écologique

Ce GT créé en novembre 2023 aura pour ambition de construire une feuille de route Affaires Publiques autour des enjeux de transition écologique. Il s'appuiera sur les travaux de la Commission Transformation Industrielle et Transition Ecologique et du Comité Environnement pour porter à la connaissance des décideurs politiques les réalisations et les engagements du secteur en la matière.

La feuille de route du comité s'articule autour des engagements pris dans l'axe 4 « le secteur participe à la protection de l'environnement » de la stratégie d'engagement PACTES (voir page 10).

Ce comité a donc pour objectifs de :

- accompagner le secteur dans la réalisation des objectifs climatiques fixés par le secteur pour 2030 ;
- améliorer l'empreinte environnementale des produits, notamment en collaborant avec les initiatives gouvernementales et internationales associées ;
- réduire l'impact du secteur sur la biodiversité, en mettant en place des initiatives pour mieux connaître la dépendance du secteur à la biodiversité ou en rendant plus efficient l'usage de l'eau du secteur ;
- être acteur de la santé environnementale en engageant des études pour avoir un positionnement clair sur les matières premières à risque dans les médicaments, c'est-à-dire impactant la santé et l'environnement.

Ce comité permet de faire le point sur une réglementation toujours plus exigeante, pour accompagner les adhérents dans leur prise de décision et la mise en place d'actions de transformation.

GT eau

Ce GT, composé d'industriels, d'experts de l'environnement ou de la qualité, est rattaché directement à la Commission Transformation Industrielle et Transition Ecologique. Son objectif est d'accompagner le projet eau du CSF (contrat stratégique de filière), signé en novembre 2023 sous l'égide de la FEFIS (fédération des entreprises françaises des industries de santé) et piloté par le Leem. Ce projet, au-delà de définir un plan de sobriété hydrique, pilotera une étude sur une meilleure efficacité des usages de l'eau.

GT Charte d'Achats

Ce GT a été créé après l'annonce des objectifs du plan décarbonation du Leem en juillet 2023. Afin de réduire l'impact du scope 3 du secteur, une charte d'achats responsables pour tous les adhérents du Leem est en cours de réalisation. Objectif : délivrer un document d'ici la fin du premier trimestre 2024.

Notre stratégie RSE : PACTES

Les entreprises du médicament placent la responsabilité sociétale au cœur de leur activité. Cet engagement se fonde sur un dialogue avec les parties prenantes et la société, qui ne cesse de se renforcer. Formalisé dès 2006, il s'est traduit notamment par la signature de deux conventions d'engagement volontaire avec les pouvoirs publics (2009-2011 et 2012-2014).

Aujourd'hui, la stratégie sectorielle des entreprises du médicament s'inscrit dans la continuité de cette démarche. Elle s'est enrichie de nouveaux objectifs prenant en compte la maturité du secteur

sur les sujets de RSE, ainsi que les problématiques émergentes (économie circulaire, écologie industrielle, crise COVID...).

Six engagements prioritaires ont été définis par les entreprises du médicament pour répondre aux attentes de la société française.

Pour accompagner les entreprises du secteur, le Leem a mis en place un guide définissant les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs sectoriels. Les actions proposées s'appuient sur l'activité des entreprises sur le territoire national et reposent sur une démarche de volontariat.

PACTES s'articule autour des six axes suivants :



Axe 1

Patients

Renforcer la prise en compte des attentes des patients



Axe 2

Approvisionnement

Poursuivre la sécurisation de l'approvisionnement en médicaments



Axe 3

Collectif

Contribuer à la construction d'une société inclusive



Axe 4

Transparence

Renforcer la transparence des liens et des financements



Axe 5

Environnement

Renforcer la contribution du secteur à la protection de l'environnement



Axe 6

Stratégie

Faire de la RSE un pilier de la stratégie de l'entreprise



LES ACTIONS AUTOUR DE LA STRATÉGIE PACTES

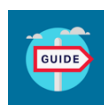
► Un dispositif d'accompagnement pour les entreprises

OSERLeem



Plateforme d'auto-évaluation pour les entreprises adhérant à la démarche qui permet de collecter, partager, analyser, piloter et valoriser les données des entreprises.

Le guide d'accompagnement des entreprises



Il définit les actions et les étapes clés permettant aux entreprises de progresser vers les objectifs déterminés dans les engagements de PACTES et de progresser selon le parcours de progrès défini (initial, intermédiaire, avancé).

► Des actions de communication

Les Trophées PACTES

Dans le cadre de sa démarche sectorielle de RSE, le Leem, a initié en 2015 les trophées RSE des entreprises du médicament. Cet événement bi-annuel poursuivait deux objectifs :

- valoriser les démarches et encourager les bonnes pratiques en matière de RSE des entreprises du médicament ;
- distinguer, parmi les projets portés par les collaborateurs du secteur et mis en œuvre sur le territoire français, les initiatives les plus exemplaires en matière de performance sociale, sociétale et environnementale.



Réservés aux entreprises adhérentes du Leem, ces Trophées récompensaient les projets les plus exemplaires selon

4 catégories qui étaient :

- 1/ la gouvernance, l'éthique et le management responsable,
- 2/ l'engagement social,
- 3/ environnement et 4/ sociétale.



PACTES RSE Les lauréats 2023

CATÉGORIE
ENVIRONNEMENT

AstraZeneca
Innovier pour atteindre
l'ambition Net Zéro

CATÉGORIE
SOCIAL/SOCIÉTAL

sonofi
Cancer & Travail :
Agir Ensemble

CATÉGORIE
GOUVERNANCE

Roche
Inclure la RSE
dans l'intéressement

CATÉGORIE
COUPS DE CŒUR DU JURY

AMGEN
Notre diversité
fait la différence

SANDOZ
#jaidejenparle

CATÉGORIE
PRIX INTERNAUTES

AstraZeneca
Girls belong here

leem.org

in Leem X leemfrance f quoideslele @ quoideslele



Les jeudis de la RSE

En janvier 2023, le Leem a décidé de mettre à l'honneur régulièrement les bonnes pratiques des entreprises du médicament en matière de RSE sur ses réseaux sociaux (LinkedIn, X, Instagram, Facebook). L'écho de ce partage hebdomadaire a été retentissant puisque la quarantaine de sujets abordés en référence aux différents piliers de la stratégie PACTES ont généré plus de 29 000 impressions et 6 200 engagements. Une initiative qui sera reconduite en 2024.

Après le lancement de la démarche PACTES, qui permet aux entreprises volontaires d'auto-évaluer selon six critères leur maturité sociétale, le Leem a converti ses Trophées PACTES en Rencontres RSE et Trophées PACTES afin de récompenser ces entreprises engagées désireuses de s'améliorer.

Pour la deuxième année consécutive, en 2023, 40 entreprises ont participé à PACTES.

Durant la cérémonie des Trophées PACTES, six prix ont été remis :

- un prix environnement,
- un prix gouvernance,
- un prix responsabilité sociale,
- un prix internaute,
- ainsi qu'un double coup de cœur pour des campagnes de sensibilisation.



Ne perdez pas le fil

Depuis juillet 2023, le Leem offre à ses adhérents un décryptage mensuel sur les actualités sociales, sociétales et environnementales. Cette newsletter permet de retenir l'essentiel de l'actualité, tout en prenant connaissance des actions de l'organisation sur ces thématiques de responsabilité.

LE LEEM ET LE GLOBAL COMPACT

Pacte mondial, ODD et entreprises du médicament

Le Pacte mondial des Nations unies a été lancé en 2000 pour rassembler les entreprises, les organismes à but lucratif ou encore les agences des Nations unies autour de 10 principes universellement reconnus. Ces principes offrent un cadre d'engagement volontaire et s'articulent à travers quatre thèmes forts : les Droits Humains, les normes internationales du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Ce Pacte est un appel aux entreprises à revoir leur stratégie et à l'aligner autour de ces 10 principes. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de partager de nouvelles pratiques professionnelles à travers des valeurs fortes et reconnues.

Les Objectifs de développement durable (ODD), définis dans le cadre du plan d'action pour l'humanité, adoptés par l'ONU en 2015, ont pour but de renforcer la paix, le respect des droits humains et de l'environnement. Le plan d'action se matérialise par la définition de 17 Objectifs de développement durable qui comprennent 169 cibles à atteindre à l'horizon 2030. Tous les pays et toutes les parties prenantes sont invités à s'emparer de ce programme qui s'inscrit dans le prolongement des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Leem a souhaité s'inscrire dans une démarche de développement durable très tôt dans son histoire dès 1993 avec la création notamment de Cyclamed. La fédération a ensuite rejoint le Global Compact France

en 2007 pour s'engager à promouvoir les dix principes du Global Compact, en tant qu'organisation et dans le cadre de ses activités. En 2019, le Leem a souhaité définir une feuille de route d'engagement sociale et environnementale, appelée PACTES, à destination de ses adhérents. Celle-ci intègre les Objectifs de Développement Durable, mise en œuvre concrète de l'Agenda 2030 du Global Compact des Nations unies mandaté par l'ONU et relayé officiellement par le Global Compact France.

Le présent document fait office de Communication sur l'engagement (*Communication On Engagement*). Il présente les actions menées par le Leem ces trois dernières années.

Le Leem souhaite, au préalable, rappeler les dix principes du Global Compact et les 17 Objectifs de développement durable qu'il promeut et défend avec enthousiasme en interne comme en externe.

► Quatre axes et dix principes



Source : Global Compact

► Les 17 objectifs de développement durable

Les quatre axes et les dix principes du Global Compact sont déclinés en 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles, définis à l'horizon 2030. Lorsque le Leem a construit sa stratégie de contribution sociétale en 2019, l'organisation l'a fait en correspondance avec les ODD : adoptés en septembre 2015 par les Nations unies (193 pays signataires), définissant les 17 enjeux sociétaux qu'il est nécessaire de prendre en compte pour construire une société plus durable, plus prospère et plus inclusive à l'échelle mondiale. Les ODD s'adressent à l'ensemble des acteurs, dont les entreprises, raison pour laquelle le référentiel PACTES les a intégrés.

Au-delà de l'objectif n°3, les entreprises du médicament ont également un impact sur l'environnement, en raison des produits qu'ils fabriquent (12) et mettent sur le marché, l'accès aux médicaments étant l'une des composantes essentielles de l'objectif n°3.

Au-delà du bénéfice pour le patient et la prise en compte de ses attentes (9, 10, 17), c'est l'intégration du concept « *One Health* » dans leur modèle d'affaires qui doit également transparaître (13,14,15).

Les entreprises ont également un impact fort sur leur environnement local notamment avec l'emploi et la formation (4, 5, 10).

Les entreprises du médicament sont enfin résolument respectueuses des règles de transparence et d'éthique (16) à toutes les étapes du cycle de vie du produit, afin de promouvoir une société plus juste et plus durable.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



des **10 PRINCIPES** du Global Compact
aux **17 OBJECTIFS** de Développement Durable
des Nations Unies

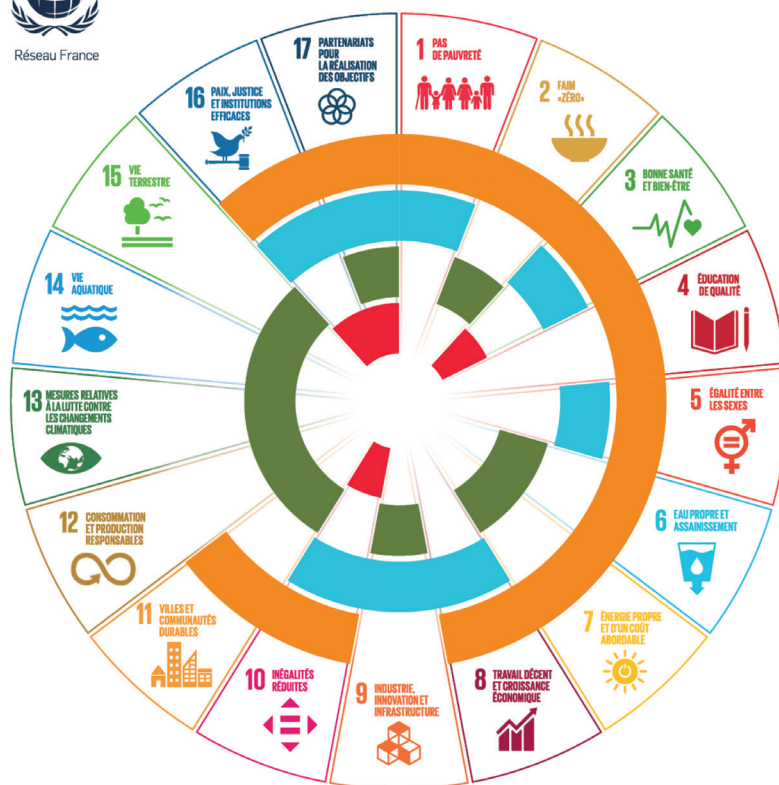


L'objectif n°3

Bonne santé et bien-être»



incite toutes les parties prenantes à donner les moyens de vivre une vie saine et de promouvoir le bien-être de tous à tous les âges. Cet objectif est évidemment central pour les entreprises du médicament représentées par le Leem.



DROITS DE L'HOMME

NORMES INTERNATIONALES
DU TRAVAIL

ENVIRONNEMENT

LUTTE CONTRE LA
CORRUPTION

Nos actions en faveur des 10 principes du Pacte mondial



DROITS DE L'HOMME

Principe 1

Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.

Principe 2

Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

“ L'être humain doit jouir de ses droits, sans distinction de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, de convictions politiques ou autres, d'origine nationale ou sociale, de propriété, de naissance ou tout autre statut. »

L'organisation est encouragée à faire la promotion des droits de l'Homme au sein de sa sphère d'influence. Autrement dit, à prendre des mesures concrètes et volontaires qui auront un impact positif sur les populations, notamment les plus vulnérables (les femmes, les enfants, les personnes atteintes de handicaps, les peuples autochtones, les travailleurs migrants, les personnes âgées, etc.).

Afin d'assurer à tous l'accès à des médicaments de qualité en France et dans le monde, les entreprises du médicament se mobilisent sur tous les fronts. Lutte contre la contrefaçon, sécurisation de la distribution, développement d'actions en faveur du bon usage du médicament, réduction des inégalités en matière de soins, aides médicales d'urgence aux populations en détresse... Autant d'actions qui marquent l'engagement du secteur en faveur de la sécurité sanitaire et de l'égalité des soins.

NOS ACTIONS



Lutter contre les pénuries de médicaments

→ Faciliter le suivi des stocks avec TRACStocks

Créée en 2020, la plateforme TRACStocks (Traçabilité Risque Anticipation Consolidation des Stocks) a été conçue pour **partager les données de stocks de médicaments d'intérêt thérapeutique**

majeur (MITM) avec les pouvoirs publics, afin de réagir plus efficacement en cas de crise. Les objectifs de la plateforme sont de :

- faciliter la communication de l'ANSM sur le niveau de disponibilité des MITM en tension d'approvisionnement ;
- sécuriser la déclaration des données de stocks des entreprises à l'ANSM via une plateforme gérée par un tiers de confiance ;
- garantir la confidentialité des données individuelles partagées avec l'ANSM et permettre un accès à l'information différencié selon les acteurs.

→ Signature de la charte d'engagement sur les tensions d'approvisionnement

Les industriels (Leem et Gemme), les pharmaciens et les grossistes-répartiteurs ont répondu à l'appel du ministre de la Santé et de la Prévention et ont signé le 22 novembre 2023 une charte collective pour un accès équitable des patients aux médicaments faisant l'objet de tensions d'approvisionnement. Une initiative conduite sous l'égide de l'ANSM et du CNOP (Conseil national de l'Ordre des pharmaciens).

Permettre un meilleur accès aux soins sur le territoire et pour les populations en situation de crise sanitaire de médicaments

→ La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins



La Fondation des Entreprises du Médicament pour l'accès aux soins,

structure abritée par la Fondation de France, a été créée en 2008 à l'initiative du Conseil d'administration du Leem. **Cette fondation a pour but de soutenir les initiatives de terrain et les actions favorisant l'accès aux soins portées par des organismes d'intérêt général à but non lucratif.** Des appels à projets sont lancés régulièrement pour des actions répondant aux missions de la fondation. Depuis 2019, deux champs d'action sont au cœur de ses priorités : l'oncologie pédiatrique et l'innovation dans le parcours de santé. Elle a ainsi soutenu 46 initiatives innovantes pour financer des projets de recherche ou d'accompagnement des enfants atteints de cancer, et 32 autres initiatives portant sur la prise en compte des comportements et déterminants de santé, la détection des populations et situations à risque, et des actions visant à renforcer l'éducation thérapeutique.

→ L'association Tulipe



Créée en 1982 par les entreprises de santé, Tulipe est une association d'intérêt

général ancrée dans une démarche collective et engagée. **Tulipe est un établissement pharmaceutique à vocation humanitaire, qui agit en mettant à disposition des médicaments.** En tant qu'interface entre l'industrie et les organisations non gouvernementales, **elle fédère les dons des entreprises de santé pour répondre, en urgence, aux besoins des populations en détresse,** lors de crises sanitaires aiguës, de catastrophes naturelles et de conflits.



Séismes en Turquie et en Syrie, 6 février 2023

À la suite des tremblements de terre en Turquie et Syrie, le 6 février 2023, Tulipe donne un premier kit d'urgence de produits de santé à l'équipe du Corps Mondial de Secours USAR qui arrive sur place moins de 24 heures après le séisme. L'équipe d'experts en sauvetage effectue des opérations de recherches, de secours et met en place un poste de secours avancé. S'ensuit l'acheminement de 30 kits de produits de santé d'urgence et de base auprès de quatre ONG partenaires de l'association. 50 000 vaccins anti-diphtérie et tétanos offerts par la Fondation S-Sanofi collective et l'association Tulipe sont aussi envoyés en Turquie via le Centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Enfin, le 18 février, Tulipe participe, avec un don de 1,5 tonnes de produits médicaux, à un fret d'urgence humanitaire organisé via le Centre de crise. Cette fois, les populations syriennes affectées par les séismes en seront également bénéficiaires. Ce sont en tout près de 4 tonnes qui auront été acheminées sur cette zone de crise.

Tulipe en 2022

- **66 entreprises** soutiennent Tulipe et **22 ONG partenaires** sur le terrain dans **21 pays**. Près de **140 tonnes de produits de santé** ont été distribuées.
- **Interventions** en Ukraine, au Liban, en RDC, en Arménie, en Birmanie ou encore au Sri Lanka.
- Depuis le début de l'invasion russe en Ukraine en février 2022, une **mobilisation exceptionnelle des entreprises adhérentes** a permis l'acheminement de près de 200 tonnes de produits de santé sur place.



Lutter pour le bon usage du médicament et contre la falsification des produits pharmaceutiques en France et à l'international

→ En France : Favoriser le bon usage du médicament

Le bon usage du médicament est un enjeu prioritaire et est l'affaire de tous mais il est indéniable que les entreprises du médicament ont une responsabilité particulière en mettant à disposition des patients les médicaments. Conscient de la responsabilité des industriels, le Leem est un membre impliqué de l'Association du Bon Usage du Médicament (ABUM). Il y évolue depuis 2017, au sein d'un collectif rassemblant tous les acteurs concernés (professionnels de santé, associations de patients, institutions publiques, assureurs, industriels etc.).

L'ABUM, comme elle le fait depuis plusieurs années, continue de mettre en avant des innovations en faveur du bon usage du médicament. Qu'elles soient numériques, diagnostiques ou encore organisationnelles, l'objectif est d'inspirer les acteurs du bon usage du médicament et d'encourager au développement d'initiatives toujours plus impactantes pour les patients et les professionnels de santé. Afin d'accompagner ces derniers au mieux, des « boîtes à outils » virtuelles proposant des guides, des conseils, et des programmes d'information ont été mises à disposition en ligne.

En 2023, l'ABUM met l'accent sur une problématique au cœur de l'actualité : l'impact environnemental. Celui du médicament peut intervenir à différentes étapes de la chaîne du médicament, que ce soit au niveau de sa conception, de sa mise à disposition, au moment de son utilisation ou encore lors de la gestion des résidus et déchets.

→ En France et en Afrique : Lutte contre la falsification des médicaments

La lutte contre la falsification des médicaments est l'un des sujets importants que notre organisation professionnelle traite au niveau national et international. Dans le contexte actuel de tendance à la hausse du nombre de médicaments falsifiés en circulation, cette thématique est d'autant plus importante. Et ce, en particulier sur le continent africain, là où le Leem mène un grand nombre d'actions à ce sujet. Sur l'ensemble de nos programmes, le Leem travaille en coopération avec les autorités politiques et sanitaires et avec les agences nationales de réglementation pharmaceutique en Afrique subsaharienne francophone.

■ Programme Bon Usage du Médicament

Ce programme a été créé par le Leem en partenariat avec l'association Synergies Africaines des Premières Dames d'Afrique. Il vise à informer et sensibiliser les collégiens à la santé et au bon usage du médicament à travers différentes thématiques, tels que le respect de la posologie, les dangers de l'utilisation des médicaments falsifiés, ou encore de l'automédication. En 2021, il a été organisé au Cameroun.

■ Action « Caravane Santé »

Le Leem organise des actions de prévention et de sensibilisation par le biais d'une « Caravane Santé » de dépistage multi-maladies. Il s'agit d'un programme de dépistage volontaire et anonyme avec test de six maladies (transmissibles et non transmissibles). Il est monté avec l'ONG Santé en Entreprise et son but est de sensibiliser au bon usage du médicament sous tous ses aspects, en passant par la posologie, le respect de la prescription, les dangers des médicaments falsifiés. La « Caravane Santé » a été déployée au Cameroun (2021), en Côte d'Ivoire (2022) et au Sénégal (2023).

■ Formation de magistrats et de douaniers

Le Leem a participé en 2021, 2022 et 2023 à des formations de magistrats, de douaniers et de gendarmes d'Afrique subsaharienne francophone sur la lutte contre la falsification des médicaments. Ces formations sont organisées en collaboration avec l'Association internationale des douaniers francophones (AIDF) et avec l'Union des Fabricants (UNIFAB). Elles ont pour but de sensibiliser à la problématique de la falsification des médicaments. L'objectif de ces formations est triple :

- faciliter l'identification des médicaments falsifiés,
- identifier le cadre juridique pénal applicable et
- favoriser une lutte plus efficace contre le phénomène.

■ Site Leem Afrique

Le Leem a lancé un site (www.leemafrique.org) pour partager les informations réglementaires et d'actualité dans les différents pays francophones d'Afrique. Il permet de centraliser en un endroit les informations publiées par les agences de réglementation pharmaceutique francophones. Il s'agit d'informations et références sûres et vérifiées face à des fausses informations et rumeurs qui circulent en ligne et sur le continent africain. Il a été alimenté en 2021, 2022 et 2023.

Favoriser les échanges autour des enjeux de santé

Le Leem, en tant que représentant du secteur du médicament, prend très à cœur son rôle de « promoteur » de la santé envers la société. Parce que la santé touche toute la population, il faut qu'elle puisse être informée et alertée.

→ Rien à Cacher

Cette émission web est diffusée via les réseaux sociaux du Leem. L'objectif est de répondre à toutes les questions polémiques sur le médicament — et plus globalement sur la santé autour du médicament — que se pose le grand public averti. Un engagement à une totale transparence, contre les fake news et les idées reçues : pendant une heure, trois experts du médicament répondent à toutes les questions du grand public, tous sujets confondus (pénuries, prix du médicament, covid, effets secondaires, conflits d'intérêt, etc.). Chaque question-réponse dure une minute, sans tabou. 4 éditions ont déjà eu lieu entre 2021 et 2023. Les contenus sont disponibles sous forme de capsules vidéo thématiques diffusées sur les réseaux sociaux du Leem. Une émission spéciale avec un influenceur, Gaspard G, a eu lieu en 2023 dans le même objectif de répondre aux questions polémiques pour développer la pédagogie sur le secteur du médicament.

→ Santé 2030 : « Comment serons-nous soignés en 2030 ? », analyse prospective de l'innovation en santé

L'accélération des innovations technologiques et thérapeutiques nécessite la transformation de notre système de santé. Comment serons-nous soignés en 2030, quelles seront les grandes transformations qui impacteront notre santé ?

Reposant sur la vision d'experts qui ont structuré leurs réflexions autour de 12 grandes pathologies et 14 vecteurs d'innovation qui vont, selon eux, façonner les progrès de la recherche et du diagnostic, cette étude exclusive montre à travers deux champs thérapeutiques majeurs — le cancer et les maladies du cerveau — comment les transformations de l'écosystème de la santé révolutionneront la vie des patients. Cette étude réalisée par le Leem avec le Think tank Futuribles, présente également la vision des défis posés aux entreprises du médicament et à leurs partenaires.

■ Comité de lutte contre la falsification

Le Leem a créé (en 2003) son Comité de lutte contre la falsification dans le but de mettre en place des actions coordonnées. Il est composé de représentants des industriels du médicament et des pouvoirs publics impliqués dans la lutte contre le trafic de médicaments falsifiés. Ce Comité travaille aux niveaux national, européen et international. Il intervient lors de groupes de travail et de congrès, aux côtés notamment de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et d'autres associations représentatives. Il travaille avec de nombreux partenaires du secteur privé, tel que l'Union des Fabricants (UNIFAB) ou du secteur public, tels que le ministère de la Santé, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), les Douanes, ou encore avec des ordres professionnels (Ordre des Pharmaciens notamment).

■ Observateur au sein du Comité Medicrime

Depuis 2019, le Leem bénéficie du statut d'observateur au sein du Comité Medicrime qui réunit les Etats signataires de la Convention du même nom. Il s'agit du seul instrument juridique international contraignant dans le domaine du droit pénal qui criminalise la falsification des médicaments. En 2023, le Leem a participé aux activités du comité et a coopéré avec son secrétariat permanent.



NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Principe 3

Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.

Principe 4

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.

Principe 5

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.

Principe 6

Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

“ La négociation collective se conçoit comme l'activité ou le processus qui a pour but la conclusion d'un accord ou d'une convention collective. Elle permet de définir les conditions de travail et de réglementer les relations entre employeurs, salariés et les organisations qui les représentent. »

L'industrie du médicament fait face à de nombreux défis. Elle doit prendre le virage du numérique, des biotechnologies et de la transition écologique, repenser son modèle pour s'adapter aux enjeux scientifiques, économiques et sociétaux. Accompagner les transformations des métiers, développer les compétences des salariés et encourager la diversité sont les enjeux sociaux majeurs des entreprises. Elles continuent d'apporter une attention toute particulière à l'insertion des personnes fragilisées, tout en veillant au développement professionnel de ses collaborateurs.

NOS ACTIONS



Un dialogue social dynamique et constructif : les accords cadres signés depuis 2020 par le leem

→ Accord sur la transition écologique

Après s'être engagé sur une réduction de 50 % des émissions directes de CO₂ et de 25 % sur les émissions indirectes, le Leem a proposé aux partenaires sociaux de la branche un accord collectif historique, en date du 17 octobre 2023, portant sur la transition écologique et la mobilité durable. Cet accord fait partie des outils pour atteindre les objectifs du Plan de décarbonation du Leem.

→ Accord télétravail

Les entreprises sont invitées à rechercher un équilibre global entre l'organisation du travail attendue et les impacts engendrés par le télétravail, pouvant se traduire par la mise en place de dispositifs d'accompagnement et/ou d'indemnisation des télétravailleurs.

→ Accord Jeunes du 1^{er} juillet 2021

L'accord signé le 1^{er} juillet dernier par le Leem et 5 des 6 organisations syndicales de salariés représentatives (CFDT, CFE-CGC, CFTC, FO, UNSA) comprend 3 volets de mesures qui permettent de couvrir toutes les étapes des jeunes jusqu'à leur accès à un emploi dans les industries de santé. L'accord est structuré selon le parcours des jeunes :

- **Orienter pour attirer**, un chapitre qui couvre les actions de la branche liées à la promotion des métiers auprès des jeunes et de leur entourage, à l'attractivité des formations initiales et aux actions partenariales avec les acteurs de l'orientation et de l'emploi ;
- **Former pour intégrer**, qui couvre essentiellement les conditions de pratique professionnelle en entreprise des alternants et des stagiaires ;
- **Pérenniser**, traitant de l'insertion durable et l'accompagnement des jeunes par la branche et les entreprises dans l'emploi au sein des industries de santé.

Dans le contexte d'une crise sanitaire sans précédent, les jeunes sont rapidement apparus parmi les plus exposés à ses conséquences

sur l'emploi. L'engagement du Leem dans l'effort de relance national s'est fait jour dans cette négociation avec un accord autour des moyens d'attractivité du secteur auprès des jeunes qui répond par ailleurs à l'enjeu stratégique qu'est le vieillissement de la population salariée de l'industrie pharmaceutique.

Les principales mesures concrètes en sont les suivantes :

- Révision à la hausse des rémunérations minimales des apprentis et des gratifications des stagiaires ;
- Renforcement de l'accompagnement des apprentis et des stagiaires par un salarié au cours de leur activité professionnelle (tutorat renforcé, dispositif de mentorat...) ;
- Objectif de 8000 alternants formés par an dès 2024 : un engagement fort puisque cela représenterait 6,4 % des effectifs salariés de la branche, au-delà du seuil légal de 5 %.

→ Accords qualité de vie au travail et santé au travail décembre 2020

Pour la première fois sur ces enjeux déjà connus et encadrés, les entreprises du médicament ont articulé les problématiques de qualité de vie et de santé au travail, en investiguant tous les champs possibles pour améliorer l'accompagnement des collaborateurs. Voici les grandes nouveautés apportées par ces accords :

- Création d'un système de réduction du temps de travail pour les salariées enceintes à hauteur de 1h par jour ;
- Extension du bénéfice des 5 jours de congés

examens payés des contrats d'apprentissage aux contrats de professionnalisation (facilitant la réussite des jeunes à leurs examens) ;

- Octroi de 5 jours d'absence pour les salariés engagés dans un processus d'adoption ;
- Mise en place de « référents sur les risques psychosociaux » dans les entreprises de plus de 250 salariés (particulièrement sensible depuis le confinement !) ;
- Création d'un dispositif de maintien du lien professionnel pendant les absences de plus de 3 mois ou pour maladie ;
- Généralisation du processus de médiation prévu en cas de harcèlement moral aux situations de harcèlement sexuel et agissements sexistes et aux violences, les entreprises devant à cet égard établir une liste de médiateurs potentiels.

→ Accords sur le handicap

Le premier accord de branche signé le 25 septembre 2008 montrait déjà le fort engagement du secteur en faveur de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, avec la création de HandiEM, une structure associative paritaire chargée d'accompagner les entreprises dans la mise en place de leur politique handicap, avec notamment deux missions principales : conseiller pour faciliter le recrutement des personnes en situation de handicap et aider à assurer le maintien dans l'emploi des salariés qui déclarent un handicap au cours de leur carrière. Une structure unique dans le paysage des conventions collectives. Un

EMPLOIS ET RECRUTEMENTS

Des entreprises du médicament attractives

leem
les entreprises
du médicament

UN EFFECTIF EN CROISSANCE

Poids de l'industrie pharmaceutique en France

103 230 salariés en 2021 (+ 2,1 %),
environ 3,3 % de l'emploi industriel en France.

Un rythme soutenu de recrutements

12 000 recrutements en moyenne par an
depuis 5 ans.

Part d'entreprises qui ont recruté en 2021

64 % des entreprises ont vu leurs effectifs
augmenter en 2021.

Succès de l'alternance

8 954 alternants en 2021, soit 1 427 de plus
que l'année précédente.

Taux d'insertion des alternants
de **95 %** dans les métiers
spécifiques à la filière
des industries de santé.



DES FEMMES DE PLUS EN PLUS REPRÉSENTÉES DANS LES POSTES À RESPONSABILITÉ

Un secteur très féminin

56% de femmes, **44%** d'hommes.

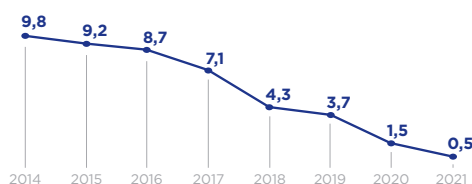
Un taux de féminisation des catégories supérieures qui progresse :

les femmes
représentaient seulement 38%
des salariés des groupes 09 à 11
en 2014, contre **47% en 2021**.

Des efforts constants sur l'égalité salariale femme/homme

**évolution de l'écart entre le salaire moyen
des femmes et des hommes***

(en % du salaire des femmes)



* Ces données concernent les profils d'équivalents cadres.
Données exclusives internes sur les emplois, les salariés, les recrutements, avant
la parution du rapport sur l'emploi prévue le 8 décembre 2022, avec l'accord des syndicats.

UNE DEMANDE PORTÉE PAR LES ÉVOLUTIONS TECHNOLOGIQUES, RÉGLEMENTAIRES

Le nombre de salariés exerçant des activités liées
à la production ou à la qualité **est en hausse**, hausses
respectives de **6,3 %** et de **5,2 %** depuis 2018.

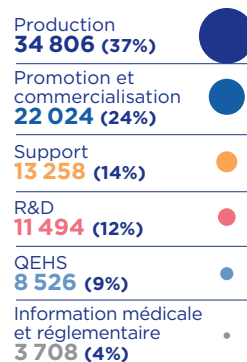
À horizon 2024, plus de **1 500 nouveaux emplois**
a minima en bio-production.

Fort recrutement dans les métiers du digital

qui irradient dans toutes les fonctions des entreprises
du médicament. **5 000 postes à pourvoir** dans
le domaine du numérique en santé (horizon 2026).

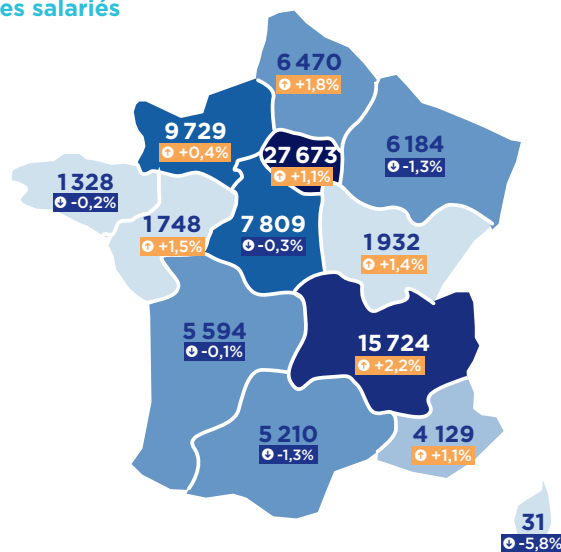
Répartition des effectifs, selon les familles de métiers, en 2021

La part élevée des effectifs
dans les **métiers de R&D**
est une des principales
spécificités du secteur,
en particulier dans les
grandes entreprises.
Les **métiers de la
production** restent les
**plus représentés dans
l'industrie pharmaceutique**.



UN POIDS SIGNIFICATIF DU SECTEUR DANS LE TISSU ÉCONOMIQUE DE 4 RÉGIONS MAJEURES

**Répartition des effectifs des entreprises du
médicament selon la région du lieu de résidence
des salariés**



Source : Leem 2021, salariés en CDI et CDD

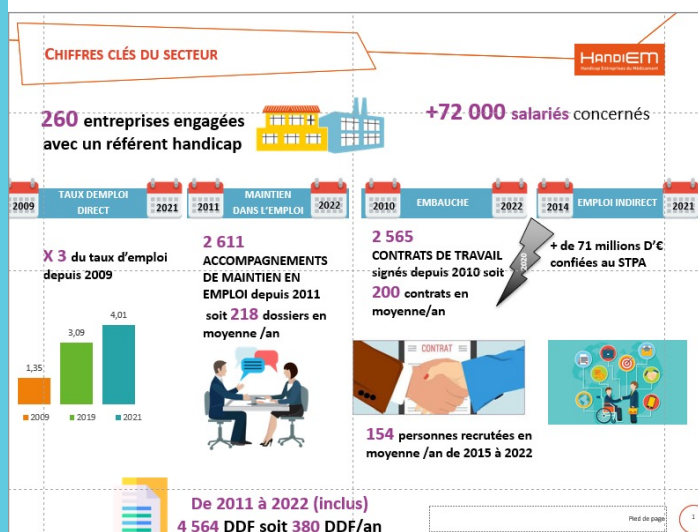
engagement qui a fait ses preuves et s'est même renforcé au fil des années et des renouvellements de l'accord de branche, en particulier dans les actions d'insertion des jeunes, pour éviter toute rupture dans leur parcours.

→ Arrêté d'extension de la Convention collective nationale de l'industrie pharmaceutique (CCNIP) - 13/07/2021

Par extension de la convention collective, le Leem représente désormais 100% du secteur pharmaceutique en France lorsqu'il négocie des accords de branche, soit 125 000 salariés.

Mieux intégrer les personnes en situation de handicap

Les entreprises du médicament ont pris un engagement en faveur de l'insertion des salariés en situation de handicap. Le taux d'emploi des travailleurs handicapés est ainsi en constante progression passant de 1,69% en 2009 à 4,1% en 2022 soit un taux d'emploi passant du simple au triple en 10 ans. L'association HandiEM a été créée en 2010 comme relais opérationnel de l'accord de branche en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap, signé entre les partenaires sociaux et les entreprises du médicament. 70% des demandes de financement à l'organisme HandiEM portent sur le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.



FOCUS SUR LE DUODAY

HandiEM et 100 % Handinamique (Fédération nationale pour l'insertion professionnelle des jeunes handicapés) ont déployé le Duoday au sein des entreprises du médicament pour faire découvrir les métiers de l'industrie pharmaceutique dans une dynamique inclusive.

Lors d'un Duoday, des binômes sont constitués d'une personne en situation de handicap et d'un collaborateur. Le principe est de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants, des demandeurs d'emploi et des personnes en situation de handicap du secteur adapté et protégé et de sensibiliser les collaborateurs au handicap.

En 2022, le Duoday a mobilisé 14 entreprises du médicament avec 89 duos réalisés par les acteurs de l'insertion et 13 actions de mentorat auprès des étudiants accompagnés dans leurs projets professionnels. Une démarche prolongée par 10 actions « Handimmersion », des journées de découverte des métiers de l'entreprise en dehors du Duoday.

la fédéeh
le mouvement des jeunes handinamiques

HANDIEM
Handicap Entreprises du Médicament

Emploi & handicap, et si on commençait par un DUO ?

DÉCOUVREZ LE POUVOIR DE LA RENCONTRE, PARTICIPEZ AU DUODAY !

Une journée
d'immersion au sein de la fonction publique ou d'une entreprise

Un binôme
avec des professionnels des services centraux des ministères ou de l'entreprise

Des opportunités
découverte d'un métier, réseautage, recrutement

Consolider l'attractivité des filières de formation aux métiers des laboratoires pharmaceutiques

Afin de promouvoir les métiers de l'industrie du médicament auprès de sjeunes, de leurs parents, des acteurs de l'emploi et de l'orientation, le Leem est présent sur les plus importants salons de l'orientation, a développé des outils d'information sur les filières de formation (imfis.fr) et sur les métiers (cartographie des métiers, site macarrieredanslapharma.org, site Bourse de l'emploi) et a créé avec son partenaire Pole Emploi un grand événement annuel délocalisé en region : la Semaine des métiers de l'industrie pharmaceutique.

Agir en faveur du développement de l'alternance

Le Leem continue de développer ses propres centres de formation des apprentis (CFA), en lien avec les universités et les facultés de pharmacie passant de 700 à 1500 places pour des jeunes en apprentissage au cours des trois dernières années. Le Leem a également été présent à de nombreux forums dédiés à l'alternance et a développé ses outils d'information sur les filières de formation initiale en alternance.

Ces actions ont porté leurs fruits : l'engagement de former 8000 alternants dans les entreprises du médicament à horizon 2025 a été réalisé dès 2020, et malgré le contexte de crise sanitaire, la rentrée 2023 a été marquée par une progression de +7% du recrutement d'alternants.

S'appropriier les enjeux du numérique pour en faire un levier de compétitivité

Le Leem a finalisé en 2022 avec le ministère du Travail les travaux de l'EDEC (Engagement de Développement des Emplois et des Compétences) dédiés à l'adaptation des compétences des salariés aux enjeux du numérique. Cet accord a permis de travailler sur les évolutions des métiers de l'Industrie Pharmaceutique en lien avec le développement de l'intelligence artificielle, de l'émergence des solutions multi-technologiques de santé et de 7 autres technologies numériques.

REPÈRES 2023

85 %

des entreprises ont mis en place des politiques ou des actions en faveur de l'équité femmes/hommes

9 600

alternants ont été formés dans les entreprises du médicament en 2022

Plus de 240

entreprises ont nommé un correspondant handicap

513

emplois en moyenne par an, pour un taux d'emploi direct global de 4,1% en 2022

9,6 %

est le taux de turnover dans les entreprises du médicament

Source : LEEM (2023) Rapport annuel sur la situation de l'emploi 2022



ENVIRONNEMENT

Principe 7

Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement.

Principe 8

Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

Principe 9

Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

“ La Déclaration de Rio affirme que les entreprises ont la responsabilité d'assurer que les activités au sein de leurs propres opérations ne causent pas de dommages à l'environnement. »

Les entreprises ont l'obligation de veiller à ce que leurs activités ne portent pas atteinte à l'environnement des communautés locales. Des prises de positions publiques, des coalitions d'acteurs, une participation à la sensibilisation des populations (collaborateurs, parties prenantes) permettant un changement de paradigme sont autant de bonnes pratiques en la matière.

Les entreprises du médicament se sont engagées à limiter les impacts de leurs activités sur l'environnement tout au long du cycle de vie du médicament. Fort de sa nouvelle comitologie, le Leem continue d'accompagner ses adhérents en s'impliquant dans les travaux menés par les pouvoirs publics, en impulsant des actions collectives mobilisatrices, en encourageant la généralisation des bonnes pratiques et en mettant à disposition les outils dont ont besoin les entreprises pour réussir leur transition écologique.

NOS ACTIONS



Accompagner les adhérents dans leur démarche de réduction des émissions de gaz à effet de serre

Le Leem met à disposition de ses entreprises :



Outil de comptabilisation carbone

CarbonEM, un outil de comptabilisation des émissions adapté aux spécificités du secteur. Les adhérents ont également la possibilité d'obtenir une trajectoire de réduction de leurs émissions. À terme, la trajectoire

FOCUS SUR LA DÉCARBONATION DU SECTEUR PHARMACEUTIQUE EN FRANCE

Selon le dernier rapport du Shift Project, les émissions de GES du secteur de la santé représentent autour de 49 millions de tonnes de CO₂, soit plus de 8% de l'empreinte carbone de la France.

Afin de pouvoir engager tout un secteur vers la décarbonation, le Leem a présenté en janvier 2023 une étude menée sur l'empreinte carbone des entreprises du médicament en France. Ce rapport a eu pour but de donner l'impulsion au secteur vers la décarbonation en réalisant une trajectoire de réduction, avec des objectifs concrets pour les scopes 1 & 2 et 3 à 2030.

L'étude d'impact environnemental du secteur révèle que :

- les émissions liées à l'empreinte de la production en France de médicament s'élèvent à **11,8 MtCO₂e** pour 31 170 millions d'Unités Commune de Dispensation (UCD) en volumes de vente, celles de la consommation de médicament en France s'élève quant à elle à **18,8 MtCO₂e** pour 56 743 millions d'UCD en volumes de vente ;
- l'ensemble des émissions GES liées au médicaments produits et/ou consommés en France s'établit donc à **-26MtCO₂eq**. La réalisation du bilan carbone étant la première étape indispensable pour les acteurs afin d'identifier ses principaux gisements et mettre en place un plan d'action.

Le plan de décarbonation des entreprises du médicament en France

À travers ce plan, le secteur se fixe un objectif ambitieux, celui d'atteindre **sur le scope 1 et 2 une baisse de 50 % à 2030** en prenant comme année de référence 2021.

Concernant, **le scope 3** le secteur veut atteindre une baisse de **25 % à horizon 2030** en prenant 2021 comme année de référence.

Pour accompagner ses adhérents vers l'atteinte de ces objectifs, le Leem s'est engagé à initier des actions collectives comme l'offre carbone du Leem (CarbonEM), à coordonner les travaux d'une charte d'achat responsable mais également à harmoniser, avec le concours de la Direction générale des entreprises, une méthodologie de l'empreinte carbone des produits de santé, utilisée par les acheteurs hospitaliers dans le cadre de leurs appels d'offres.

et les objectifs sectoriels seront intégrés pour que les entreprises puissent s'aligner avec les objectifs portés par le secteur.



Un référentiel carbone, qui a pour objectif d'accompagner les entreprises du secteur du médicament dans la réalisation

de leur bilan de Gaz à Effet de Serre (GES), qui est le point de départ pour définir une stratégie bas carbone.

Des formations à destination de ses adhérents pour les aider à appréhender l'outil et à formaliser leur bilan carbone, souvent jugé comme complexe et technique.

La feuille de route 3R dévoilée en mai 2023. Cette feuille de route sectorielle est un élément clé pour le secteur. Le Leem a souhaité s'engager sur une trajectoire anti-gaspillage durable, en phase avec la loi AGECE. Le Leem suivra l'avancée de ces engagements grâce à des indicateurs de performance en construction et une gouvernance dédiée.

RECYCLAGE :

- **Substituer 100 % des blisters** mono PVC/Aluminium par des blisters recyclables pour les médicaments nécessitant de propriétés barrières les plus faibles **(à horizon 2030)**.
- Lancer des travaux de R&D pour améliorer la recyclabilité des sachets (en utilisant de l'oxyde d'aluminium et/ou autre) **(à horizon 2030)**.
- Opter pour des bouchons et capuchons avec une résine recyclable identique au corps de l'emballage **(à horizon 2030)**.
- Initier des travaux de R&D communs sur la fonctionnalisation des blisters recyclables pour atteindre des propriétés barrières de l'emballage élevées **(à horizon 2040)**.

RÉDUCTION :

- Généraliser les bonnes pratiques de réduction : réduction de l'épaisseur des emballages plastiques, optimisation de l'utilisation matière et de l'espacement entre les médicaments sur les blisters **(à horizon 2030)**.
- **Réduire la part plastique pour 50 %** des sachets complexés grâce à du papier fonctionnalisé **(à horizon 2030)**.
- Tendre vers 50 % de bouchons vissables en cellulose pour les flacons **(à horizon 2030)**.
- Initier des travaux de R&D communs pour développer des blisters en papier thermoformé **(à horizon 2040)**.

RÉEMPLOI :

- Réaliser **(d'ici 2025)** une étude de faisabilité d'un système de réemploi pour les médicaments à destination des pharmacies à Usage Intérieur (PUI) dans les hôpitaux, notamment sur des emballages primaires tels que les piluliers, les tubes et les flacons.

Limitier l'impact environnemental des déchets de santé des ménages : organiser la collecte et l'élimination

Les entreprises du médicament sont concernées par de nombreuses filières à responsabilité élargie du producteur (REP), auxquelles elles contribuent. Dans ce cadre, elles collaborent activement, depuis plusieurs années, avec plusieurs éco-organismes, tous agréés par les pouvoirs publics :

- **Cyclamed** : en charge de la récupération et de la valorisation des Médicaments Non Utilisés rapportés en officines par les ménages, Cyclamed poursuit ses campagnes de communication, permettant aux patients et à leurs aidants de gérer le tri de leurs MNU⁽¹⁾.
- **DASTRI** : en charge des DASRI-PAT⁽²⁾, soit les produits piquants, coupants et tranchants (seringues et aiguilles), depuis 2019 DASTRI participe à la collecte des DASRI du vaccin antigrippal en officine,
- **Adelphe** : en charge du dispositif national de tri et recyclage des emballages ménagers,
- **EcoFolio** : en charge du recyclage des papiers.
- **Ecosystem** : soutient financièrement le réemploi et la réutilisation, par la création d'un fonds dédié, et la mise à disposition des acteurs du réemploi et de la réutilisation d'appareils à réemployer.

(1) Médicaments non utilisés

(2) Déchets d'activités de soins à risques infectieux des patients en auto-traitement

REPÈRES 2022

Selon l'étude BVA 2022, le « réflexe Cyclamed » est bien ancré :

87 %

des Français (9 sur 10) déclarent rapporter leurs MNU en pharmacie⁽¹⁾

En 2022, Cyclamed a récolté :

9 415

tonnes de médicaments non utilisés⁽²⁾

83 %

Taux de collecte 2022 des DASRI patients conventionnels, rapporté au gisement estimé, en moyenne France. En progression par rapport à 2021 (82%)⁽⁴⁾

4 261 920

boîtes à aiguilles pour DASRI conventionnels distribuées par DASTRI aux pharmacies en 2022⁽⁵⁾

1 000

tonnes collectées de DASRI-PAT⁽⁶⁾

(1) (3) Source : Cyclamed,

(2) Source : Revuepharma

(4) (5) (6) Source : DASTRI



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Principe 10

Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

“ Pour Transparency International, la corruption est « l'abus de pouvoir à des fins privées ». Cela peut signifier non seulement un gain financier mais également des avantages non financiers.

Pour prendre en compte l'évolution des standards éthiques et apporter des réponses adaptées aux interrogations de la société quant à leurs pratiques, les entreprises du médicament ont fait le pari de l'autorégulation. En 2011, elles se sont dotées du Codeem, et depuis 2015, les sujets essentiels de la transparence, de l'intégrité et de l'éthique montent en puissance au sein des travaux de l'organisation, en concertation avec les professionnels de santé, les associations de patients et les pouvoirs publics.

NOS ACTIONS



Poursuite de l'engagement du secteur auprès de l'Agence française Anticorruption

La rencontre du Leem avec la nouvelle Agence Française Anti-corruption (AFA) a donné le jour, en 2018, à un programme conjoint d'actions de sensibilisation et d'information.

L'AFA a mis son expertise à disposition des adhérents du Leem dans le cadre d'une série d'ateliers dédiés aux mesures de prévention de la corruption. L'agence propose une approche tournée vers la pratique de terrain des acteurs économiques et intégrant la dimension sectorielle, grâce à des travaux communs avec le Leem en amont. Ces ateliers donnent lieu à des documents d'information accessibles aux adhérents du Leem et validés par l'AFA.

Ateliers pratiques déjà réalisés au Leem avec l'AFA :

- Ateliers sur la cartographie des risques (décembre 2018 et juillet 2022) ;
- Atelier sur l'évaluation des tiers (février 2020) ;
- Atelier sur l'engagement de l'instance dirigeante (décembre 2022) ;
- Atelier sur les liens et conflits d'intérêts (octobre 2023).

L'AFA est également venue présenter aux adhérents du Leem les résultats de ses diagnostics sur le niveau de maturité des dispositifs anticorruption des entreprises, avec un volet spécifique au secteur pharmaceutique.

À l'issue de la présentation du 1^{er} diagnostic, Charles Duchaine (ancien directeur de l'AFA) est intervenu à l'occasion d'un CA exceptionnel du Leem pour rappeler l'importance de l'engagement de l'instance dirigeante dans la mise en place d'un dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Évolution des dispositions déontologiques professionnelles (DDP)

Les DDP représentent les règles déontologiques qui régissent les activités des entreprises du médicament.

→ Le Comité de Déontovigilance des Entreprises du Médicament (Codeem)

Le Codeem a été créé en 2011 par le Leem. Conformément aux statuts du Leem, il est « le gardien du respect de la déontologie par la profession ». La prise en compte, par les entreprises du médicament, de la dimension éthique de leurs activités est une des principales missions du Leem (article 2 des statuts du Leem) et le Codeem constitue l'instance permettant d'accompagner cette ambition. Le Codeem fait respecter, par ses recommandations ou ses sanctions, les dispositions déontologiques professionnelles (DDP) des entreprises du médicament : il favorise les adaptations de ces dispositions, conseille par ses avis les membres du Leem et contribue au règlement amiable des litiges via la médiation.

Il élabore des avis à l'attention du Président et du Conseil d'administration du Leem relatifs à l'éthique des activités des entreprises du médicament. Il évalue également la compatibilité des événements professionnels et scientifiques aux DDP. Le Codeem peut s'autosaisir mais également être saisi par ses membres, les instances du Leem, ou encore par des tiers, de toutes questions relevant de sa compétence. Il dispose de moyens financiers et logistiques propres et bénéficie d'une indépendance fondée sur la présence d'experts externes à l'industrie pharmaceutique, parmi lesquels :

- des personnalités qualifiées dans le domaine scientifique, juridique ou déontologique
- des représentants d'associations de patients et des professionnels de santé
- des représentants des industries du médicament
- des magistrats qui président la Section des litiges et des sanctions
-

Cette indépendance et cette expertise le rendent légitime pour sanctionner tout manquement aux Dispositions Déontologiques Professionnelles (DDP) et pour proposer des analyses et des expertises sur les sujets relevant de l'éthique et de la déontologie.

LE PATIENT, AU CŒUR DE NOTRE MISSION

La place du patient au sein du Leem

La place des patients a évolué de façon importante au sein des instances de décision publiques et agences sanitaires.

Dans ce contexte, le Leem a initié en 2020 une démarche visant à intégrer plus précisément les attentes des patients dans les actions et positions prises par l'organisation des modalités d'interface avec les patients et leurs représentants favorisant la co-construction sur les sujets d'intérêt commun.

La finalité de la démarche est de faire du Leem un partenaire indispensable sur l'ensemble des questions transverses liées au médicament qui importent au patient.

Afin de répondre à cette finalité, la démarche se structure autour de **4 piliers** :

1. Formaliser l'engagement du Leem en faveur du patient pour instaurer la confiance.
2. Co-construire avec les représentants de patients sur les sujets transverses.
3. Promouvoir les initiatives en faveur du patient.
4. Développer la « culture patient » au sein du Leem.

Plusieurs actions concrètes ont été réalisées :

- l'adoption d'une charte du Leem vis-à-vis des relations avec les patients et leurs représentants ;
- l'intégration au sein de la démarche PACTES (*voir page 10*) d'un axe « Patients » qui identifie les engagements des entreprises vis-à-vis des patients ;
- la co-organisation avec France Assos Santé d'une conférence/formation sur la place du patient dans le système de santé ;
- l'organisation d'un dispositif d'information sur le sujet des indicateurs patients et leurs usages dans le médicament, avec la mise en place d'un groupe de travail composé notamment d'associations de patients pour la définition et la réalisation du projet.

NOS ACTIONS



Valoriser la parole du patient et de ses proches

Paroles de Patients est né de l'envie d'offrir une tribune aux patients qui transforment leur souffrance en un élan littéraire ou artistique.

Ce rendez-vous attribue deux prix :

1. **le Prix du Livre**, qui récompense un ouvrage publié, témoignant du combat livré contre la maladie ;
2. **le Prix Talents** qui consacre une œuvre artistique sous toutes ses formes.

Le LAB Médicament & Société : Renforcer le dialogue avec les patients et les professionnels de santé

Le Leem souhaite croiser les regards sur les questions de santé dans lesquelles interviennent les entreprises du médicament, comprendre ce qui divise, ce qui réunit et favoriser la co-construction de solutions entre les différents acteurs.

Cette orientation s'inscrit dans une évolution de la société où les patients interagissent entre eux, ont une connaissance accrue de leurs maladies, souhaitent être décisionnaires dans le choix de leur traitement et dont la place et le rôle dans la définition des politiques de santé vont croissant.

En 2018, le Leem a confirmé son engagement avec **la création du Laboratoire Médicament & Société (Lab M&S)**. Cet organe, regroupant

associations d'utilisateurs du système de santé, professionnels de santé, et entreprises du médicament, est avant tout un espace agile et collaboratif.

Conçu pour être un laboratoire d'idées, le Lab M&S a pour vocation de construire des recommandations partagées entre les parties prenantes sur les enjeux liés aux médicaments dans la société.

Le Comité Maladies Rares

Le Comité Maladies rares du Leem a la spécificité de se réunir sous deux formats : un format « industrie » pour réunir les entreprises du médicament impliquées dans les maladies rares, et un format « plénier » associant également des chercheurs, des associations de patients, des filières de santé, des dispositifs maladies rares (tel que Maladies rares Info Service...). L'objectif est de croiser et mettre en commun les expertises de toutes les parties prenantes.

Plus particulièrement, les objectifs du Comité Maladies Rares sont :

- de faire avancer la recherche en solutions diagnostiques, thérapeutiques, réglementaires et sociales pour et autour des besoins des malades ;
- de s'assurer que l'environnement scientifique, économique, réglementaire et sociétal soit en capacité d'accueillir les innovations thérapeutiques à venir.
- d'informer et de sensibiliser les décideurs et le grand public sur les enjeux des maladies rares afin que la France conserve son leadership européen en matière de recherche et d'accompagnement des patients.

Le Comité Maladies rares du Leem est notamment partie prenante des travaux relatifs au Plan national Maladies rares.

Le Comité Cancer

Le Comité Cancer du Leem, constitué d'entreprises engagées dans la lutte contre le cancer, s'est donné comme mission de favoriser l'accès pour tous les patients aux innovations en oncologie et à la médecine de précision.

Particulièrement impliqué dans le domaine des cancers de l'enfant et des adolescents, le Comité Cancer a créé en 2018 le collectif IMPACT qui a pour objectif de soutenir et faire progresser le combat contre ces cancers.

FOCUS SUR LE COLLECTIF IMPACT

IMPACT est une démarche collaborative réunissant associations de familles et de patients, médecins, chercheurs et entreprises du médicament qui a coconstruit et mis en œuvre son plan d'actions.

Trois axes :

1. renforcer et accélérer l'offre thérapeutique ;
2. favoriser l'accès aux traitements pour tous ;
3. améliorer la qualité de vie des enfants et l'accompagnement de leur famille.

NOTRE BILAN 2018-2023

Le projet SACHA

Depuis 2019 la fondation du Leem grâce à son appel à projets dédié à l'oncopédiatrie, co-finance le projet SACHA qui vise à garantir un accès sécurisé aux médicaments innovants pour tous les enfants en France en échec thérapeutique non éligibles à un essai clinique. En 2022, 340 enfants avaient déjà participé à l'étude et 52 médicaments ont pu être évalués. En 2023, SACHA se tourne vers l'international et prévoit d'inclure 500 patients par an dans plusieurs pays européens, ainsi qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande.

<https://www.gustaveroussy.fr/fr/sacha>

L'activité physique adaptée pour améliorer la prise en charge

IMPACT avec la Société Française des Professionnels-APA a élaboré et diffusé des outils pour faciliter la mise en place de la pratique sportive dans tous les centres de soins. Depuis 2019, la fondation du Leem a par ailleurs, financé plusieurs projets pour renforcer cette pratique à l'hôpital Trousseau de Paris, au centre Léon Bérard de Lyon, à l'AP-HM et au Phare des Sourires à Marseille.

<https://sf-cancers-enfant.com/actualites/activite-physique-adaptee-pour-les-enfants-adolescents-et-jeunes-adultes/>

Mobiliser les entreprises du médicament autour des dons de vie

IMPACT a créé le label «entreprise ambassadrice des dons de vie» et élaboré un kit de sensibilisation pour les entreprises et leurs collaborateurs. La première campagne a été lancée en 2019 au niveau des entreprises du médicament et a permis de labelliser quatre entreprises ambassadrices.

<https://www.laurettefugain.org/quizz-faire-tomber-les-idees-recues-sur-dons-de-vie/>



Retrouvez notre bilan complet

<https://www.leem.org/publication/brochure-impact-bilan-2018-2022-agir-autrement-pour-vaincre-les-cancers-des-enfants-et>

Notre ambition pour demain



Les Objectifs de développement durable sont au cœur de la stratégie du secteur pharmaceutique, j'espère que les nombreuses actions qui émaillent les pages de cette COE vous en ont convaincus. Acteurs de santé, nos entreprises agissent pour le bien commun, en apportant tous les jours aux patients les médicaments dont ils ont besoin. Médicaments du quotidien comme les plus innovants.

A l'heure de la *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD), du devoir de vigilance ou de l'importance croissante de la taxonomie, le Leem souhaite plus que jamais renforcer sa stratégie RSE, «PACTES», en y impliquant tous ses adhérents : 280 laboratoires pharmaceutiques répartis sur

le territoire français, avec leurs 106 000 collaborateurs, porteurs potentiels de ces principes fondamentaux.

Le Plan de décarbonation du secteur et notre accord de branche associé, signé en 2023, illustrent déjà cette dynamique du collectif. Le Leem étant par ailleurs particulièrement impliqué par sa contribution à la réussite du contrat stratégique de filière porté par la FEFIS, fédération représentant les différents acteurs économiques du secteur de la santé.

Au-delà d'être en phase avec les contraintes nationales, régionales et mondiales, promouvoir le Pacte mondial des Nations unies, c'est ouvrir de nouvelles opportunités pour une croissance durable et rentable des entreprises du médicament. Construire un chemin vers la performance intégrée, c'est consolider la confiance des citoyens, des patients, pour attirer les capitaux et les talents de demain vers une industrie au service de la santé de tous. Un pari gagnant-gagnant.

Laurence Peyraut, directrice générale du Leem

leem

www.leem.org